

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 49

Artikel: Johannes Kant
Autor: Schwab, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des qualités très estimables. Mais l'impression que j'ai reçue de la lecture de l'article auquel je fais allusion a été bien différente. Savoir conter agréablement est un fort joli talent; à lire des œuvres dans lesquelles l'esprit et l'imagination se donnent largement carrière, on éprouve du plaisir, et quel que soit leur caractère, qu'il plaise ou ne plaise pas, on rend hommage aux aimables qualités qui s'y font jour et on les admire. Mais lorsque, sous l'apparence d'histoire, on présente des inventions pures et simples, qu'on les donne comme la vérité, qu'on s'empare d'un nom pour le présenter sous une physionomie qu'il n'avait pas, lorsqu'on le dénigre et qu'on le rabaisse, l'intérêt disparaît et l'on dit: Ce n'est pas bien.

L'article de M. Catalan produit un pareil effet. L'auteur raconte deux historiettes; c'est son droit, mais il leur donne pour héros le digne M. Mellet. Or, le cœur de tous ceux qui ont connu M. Mellet se révolte contre une telle impudence, et c'est pour vous le dire que je prends la liberté de vous écrire. L'article de M. Ménil Catalan est un tissu d'inexactitudes; sous l'apparence d'histoire, il nous donne des faussetés et des mensonges; il verse la calomnie sur un nom digne du respect de tous. Les inexactitudes et les invraisemblances sont nombreuses; je ne veux pas vous les énumérer toutes, ce serait long. Il me suffit de vous faire observer que l'auteur s'est légèrement trompé quand il place Thierrens dans le district d'Yverdon. Il ignorait que cette paroisse fait partie du district de Moudon et que c'était avec le receveur de Moudon que M. Mellet était en relations. — Cette circonstance diminuerait singulièrement la partie de l'acte de M. Mellet (s'il y avait quelque chose de vrai), puisque de Thierrens à Moudon il n'y a qu'une lieue.

Un autre point sur lequel j'attirerai votre attention, c'est que l'auteur semble ignorer que, dans les temples du canton de Vaud, il n'est guère d'usage de *claquer des mains* pendant le sermon. — Mais je laisse là les détails, quoiqu'ils pourraient nous donner la mesure du tout, pour prendre la question plus en général.

L'écrivain de l'*Almanach de la Suisse romande* semble vouloir ridiculiser le vénérable M. Mellet, puis ensuite le présenter comme un farceur, que sais-je encore. Cela remplit d'indignation tous ceux qui ont connu M. Rodolphe Mellet, M. Catalan n'est pas du nombre, on le voit sans peine, mais où prend-il donc le droit de s'emparer d'un nom respectable et respecté pour le livrer à la frivolité et pour en amuser ses lecteurs, en le couvrant d'une grotesque figure d'emprunt qu'il lui plaît de créer? M. Mellet, permettez-moi ces détails, était un homme distingué, un pasteur que l'on choisit comme modèle, qui unissait à la science et à la foi une piété rare et uné charité exceptionnelle. La paie, puisque l'auteur trouve ce sujet intéressant, était presque entièrement consacrée à des œuvres de bienfaisance. Toutes les institutions charitables recevaient de lui de bonnes contributions suivant ses moyens, ce dont les feuilles publiques ont fait foi, et nul ne dira combien de malheureux il a soulagés de sa bourse. Sa prédication était remarquable, non pas tant par les qualités oratoires qu'il possédait pourtant largement, que par une sève évangélique toute particulière, par la connaissance approfondie des Stes-Ecritures et sa manière de la montrer et d'en faire profiter ses ouailles. Le temple de Thierrens était toujours rempli d'auditeurs. Non-seulement ses paroissiens venaient tous l'entendre, même les ivrognes, n'en déplaise à M. Catalan, mais encore on accourait de trois lieues et plus à la ronde; et je sais bien des personnes qui partant de villages éloignés, le dimanche, au point du jour, ne rentraient que le soir, après avoir entendu les deux prédications de M. Mellet, et parlaient encore aujourd'hui de ses sermons. Comment concilier tout cela avec le fait imaginé par M. Catalan? Il est possible que quelques pasteurs, oubliant que la chaire chrétienne n'est pas le tréteau d'un saltimbanque, se soient permis de semblables tours de force, mais une pareille habitude était bien étrangère au caractère de M. Mellet; si profondément imprégné de la grandeur et de l'importance du ministère. On remarqua, sans doute, dans ses dernières années, une délicatesse de conscience un peu exagérée, mais ce fait seul montre que le pasteur de Thierrens ne se serait jamais permis ce que l'auteur que vous citez a cru devoir inventer, ce que tous les amis de M. Mellet regardent comme une pure calomnie.

Après ces quelques mots, vous vous figurerez aisément l'impression qu'ont ressentie les amis de feu M. le pasteur de Thier-

rens, impression pénible au dernier degré. Son souvenir est encore vivant, et il n'y a pas longtemps qu'il n'est plus de ce monde. Il a deux frères pasteurs dans l'Eglise nationale, plusieurs parents, qui ont été péniblement affectés par l'article que vous avez publié. Laissons, si vous le voulez, le caractère ecclésiastique de M. Mellet, il n'en reste pas moins que c'était un homme de bien dans toute l'étendue du terme, et, vous le sentez bien, la mémoire de tels hommes ne doit pas être livrée à la risée des moqueurs, lorsqu'elle s'est conservée pure et digne. De tels hommes sont dignes du respect de tous, et le devoir de chacun, lorsque cette mémoire est attaquée, calomniée, est de protester hautement. Tel me paraît être mon devoir à moi, et je crois qu'il ne vous est pas complètement étranger. Aussi, est-ce avec confiance en votre loyauté que je viens vous prier d'insérer dans votre prochain numéro une rectification des faussetés, que vous ignoriez sans doute, mais que vous avez contribué à répandre.

J'espère, Messieurs, que vous ne me refuserez pas cette satisfaction bien légitime. Je ne suis du reste pas le seul à l'attendre, ses parents, ses nombreux amis, ses admirateurs, en éprouveront de la joie. Ne la leur refusez pas.

En vous adressant ces quelques lignes, j'ai l'honneur de vous assurer, Messieurs les rédacteurs, de ma considération distinguée et de mon dévouement.

Eug. BEYRER fils, pasteur.

Ce n'est pas sans quelque surprise que nous avons reçu la lettre qu'on vient de lire, et cette surprise est d'autant plus légitime que l'article qu'elle condamne nous a paru faire plaisir à la généralité de nos lecteurs qui ont vu, dans l'anecdote de M. Catalan, quelques traits qu'on aime à retrouver dans le caractère vaudois.

Cependant, d'après les explications de notre honorable correspondant, nous avons tout lieu de croire qu'il y a eu inexactitude dans les faits racontés, et nous nous associons volontiers à sa généreuse indignation pour réfuter ce qu'il croit pouvoir nuire à la mémoire du digne pasteur mis en scène.

D'un autre côté, nous avons la conviction que le récit de M. Catalan est étranger à toute intention malveillante ou diffamatoire. Il a simplement voulu peindre un type, et, faute de le connaître parfaitement, il a, sans s'en douter, exagéré le coloris; voilà tout.

Cela dit, que monsieur B. nous permette de placer en regard de l'anecdote sur « la course de Thierrens à Yverdon, » une autre anecdote attestant qu'un homme aussi distingué que le vénérable pasteur de Thierrens avait aussi ses « délicatesses de conscience » et ne s'est pas montré moins scrupuleux à l'endroit de la vérité. Nous ne sachions pas cependant que le trait plein d'originalité qui fait le sujet du récit qui va suivre ait « jeté le ridicule » sur la mémoire de Johannes Kant.

Johannes Kant.

Vous n'ignorez pas, sans doute, que c'est Emmanuel Kant qui a découvert l'*Impératif catégorique*¹, mais peut-être ne savez-vous pas comment, bien avant le célèbre philosophe, sieur Johannes Kant obéit à ce fameux Impératif et obligea par là même des hommes farouches à le respecter. Ce Kant était docteur en théologie; il portait soutane noire; longs cheveux, longue barbe. Il enseignait à l'université de Cracovie; âme pure et serein, il pensait que c'est gain de souffrir l'injustice plutôt que de la faire. Il était parvenu à la blanche vieillesse, quand son cœur lui parla de sa chère Silésie,

¹ Terme philosophique désignant la voix de la conscience.

le pays de ses pères. Il enferme ses livres, règle ses affaires, prend son escarcelle et part pour ce long voyage. Le bon docteur chevauche lentement à travers les sombres forêts de la Pologne, mais dans son âme brille une sereine lumière; les paroles d'or du Saint-Livre y entrent et en sortent tour à tour et répandent dans son cœur leurs divins rayons. Il ne s'aperçoit pas que sa monture s'avance au hasard dans la gorge profonde assombrie par le crépuscule. Il n'entend pas derrière lui et devant lui des pas de chevaux; il est seul avec son Dieu. Soudain surgissent de l'ombre gens à pied, gens à cheval; le rude salut des voleurs de grand chemin frappe son oreille; on se jette sur le saint homme; les couteaux, les épées étincellent au clair de lune.

Kant, saisi de stupeur, descend de cheval; avant qu'on la lui demande il tend sa bourse, où plus d'un thaler brille parmi les gros sous; il détache de son cou sa chaîne d'or, il dépouille son bonnet de ses ornements, il ôte l'anneau qu'il porte au doigt et tire son missel au fermoir et aux clous d'argent. On emmène son cheval tout sellé et harnaché. Il demande la vie. Le farouche capitaine le saisit au collet, et le secouant avec rudesse: Tu nous as tout donné? N'as-tu rien caché dans ta ceinture ou dans tes bottes? — Non, non, je jure....., balbutie le vieillard glacé d'épouvante et tremblant de tous ses membres. Les brigands le relâchent alors; il fuit dans la forêt sombre. Il court; sa main errant le long de la chaude soutane rencontre enfin un bourrelet, où, bien cousues, bien dissimulées, ses modestes épargnes avaient échappé aux recherches des voleurs. Son cœur tressaille d'aise: il pourra gagner sa patrie; il pourra, si Dieu le veut, se réjouir avec ses parents et ses amis, après si terrible rencontre.

Tout à coup il s'arrête, car l'*Impératif*, ce cri sacré de la conscience, a fait entendre distinctement ces mots: « Ne mens pas, ne mens pas! Kant, tu as menti! » Ce cri pénètre son âme comme un fer brûlant. Il oublie l'air joyeux de son pays natal, il ne pense qu'à l'auguste vérité que sa bouche a trahie. Il rebrousse chemin en toute hâte, aiguillonné par la douleur cuisante de son péché. Déjà il entrevoit, au clair de lune, le groupe des brigands occupés encore à partager leur butin; les chevaux paissent en liberté le long des taillis; leurs maîtres sont campés sur le gazon. Le docteur s'avance d'un pas rapide au milieu d'eux. — « Sachez, leur dit-il, que j'ai menti! ma frayeur en est cause; pardonnez! » — A ces mots, il déchira le bord de son vêtement, il tend aux voleurs les pièces d'or sur lesquelles se joue un brillant rayon. Tous demeurent immobiles. Le docteur les prie humblement: « J'ai eu tort de nier que j'eusse cela! Prenez! oh! prenez! »

Mais les brigands se sentent gagner par d'étranges pensées; ils voudraient rire et se moquer du pauvre homme; ils restent muets, leurs yeux secs et durs s'humectent. Sortant de son sommeil de plomb, l'*Impératif*, le saint commandement, crie dans leurs âmes: « Tu ne déroberas point! » Emus, troublés, ils se lèvent et se prosternent. Tout est silencieux, car Dieu est présent.

Mais bientôt la bande entière entoure le vieillard; l'un d'eux lui tend la bourse, un autre la chaîne, un troisième amène le cheval par la bride; le capitaine rend le missel après l'avoir baisé avec respect. On s'empresse, on met en selle le docteur; il n'a qu'une chose à craindre maintenant, c'est que ses nouveaux amis ne lui fassent présent d'un bien dérobé.

Il prend congé, il les bénit du haut de son cheval et leur souhaite une vraie repentance qui les amène à la vraie foi. — « Pauvres gens! pensa-t-il avec tristesse, au tournant du chemin, pauvres gens, vous avez dérobé, — et moi, j'ai menti! » — Mais quand il fut arrivé à la lisière de la sombre forêt, les angoisses du péché s'évanouirent. Voilà l'aurore embrasant le ciel! Le pieux voyageur reprit bon courage. — « Que ta volonté, ô Père, soit faite sur la terre comme dans le ciel! » murmura-t-il, et il donna de l'éperon à sa fidèle monture.

G. SCHWAB.

Il vient de mourir, à Grancy, un vieillard âgé de 99 ans et 7 mois, L. Tissot, qui conserva jusqu'à sa fin toutes ses facultés. Il avait assisté au camp des *gammaches* et à la prise d'Orbe.

Souvenir.

Enfant, ton horizon s'arrête au mont Rizoux;
Et quand tu viens rêver, c'est près du lac de Joux,
Qui te caresse de son onde;
Enfant, reste fidèle au silence des bois,
Ignore à tout jamais le tumulte et la voix
Des grandes villes de ce monde.

Demeure sur ces bords, où, du *Pont au Sentier*,
L'odorant serpolet se mêle au noisetier,
Où le sapin jette son ombre;
Sois heureux à toujours; ta terrestre Sion,
C'est ta verte vallée et l'altier *Vaulion*,
Enfant, au delà tout est sombre.

Longtemps paisible et pur ton souvenir vivra;
Je l'emporte en mon cœur ce parfum du Jura
Qui me fait aimer ta patrie,
En contemplant ce lac qui dort silencieux,
Ces bois, ces monts fleuris qui s'élèvent aux cieus,
Le cœur s'émeut et l'âme prie.

Alfred GUICHON.

Nous lisons dans le *Coutumier*, recueil des lois et statuts du Pays-de-Vaud sous la domination bernoise, l'article suivant, relatif au témoignage des femmes devant la justice:

IV^e Loi, (page 438.)

« Le témoignage de deux femmes, ou filles d'âge » suffisant, de bonne fame, et réputation, neutres et » non suspectes, servira autant, et ni plus, ni moins, » que celui d'un homme de bien: Et celui de quatre » femmes, ou filles, autant que celui de deux hommes. »

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.